

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mai 2015
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 33 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix
et la sécurité internationales
et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 6 mai 2015, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, en date du 5 mai 2015, concernant la mort d'Irakli Tsaava, 12 ans, habitant de la région géorgienne d'Abkhazie occupée par la Russie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 6 mai 2015
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
concernant la mort d'Irakli Tsaava, 12 ans, habitant
de la région géorgienne d'Abkhazie occupée par la Russie**

5 mai 2015

Le Ministère géorgien des affaires étrangères exprime sa profonde inquiétude face à un nouvel acte illégal commis par les troupes d'occupation russes, lequel a entraîné la mort d'Irakli Tsaava, un garçon de 12 ans habitant le village de Kvemo Barghebi (district de Gali) situé dans la région géorgienne d'Abkhazie. Le 4 mai 2015, Irakli Tsaava, souffrant de graves problèmes de santé, a tenté de pénétrer sur le territoire contrôlé par les autorités centrales de la Géorgie afin d'y recevoir des soins médicaux. Cependant, les troupes d'occupation russes l'ont empêché de franchir la ligne d'occupation et il est décédé, faute de soins médicaux.

Cet incident atteste, une fois de plus, de la situation déplorable en matière de droits de l'homme dans les territoires occupés de la Géorgie.

Malgré les appels répétés de la communauté internationale, les troupes d'occupation russes continuent de violer ouvertement les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté de circulation, ce qui, dans de nombreux cas, a des conséquences mortelles. La situation est d'autant plus alarmante que les territoires occupés de la Géorgie sont dépourvus de mécanismes de contrôle internationaux. La Mission de surveillance de l'Union européenne se trouve toujours dans l'impossibilité de mener à bien ses activités sur le terrain et les représentants des organisations internationales se voient refuser l'accès aux territoires occupés.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères exhorte la Fédération de Russie, pays exerçant le contrôle effectif des régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, à respecter les droits fondamentaux de la population résidant dans les territoires occupés et à éviter toute instrumentalisation politique des questions humanitaires.